



Association Foncière Urbaine Libre « LES LYS »
65 boulevard Charles de Gaulle, BP 34, 91540 MENNECY
Mél : afuleslys91@gmail.com Site : www.afuleslys.fr

MenneCY le 26 septembre 2018

Monsieur le Maire,
Mairie de MenneCY

Monsieur le Maire

Les Présidents des 7 AFUL ont eu connaissance il y a quelques jours du projet municipal d'installation d'un « city stade » et d'un « street workout », installations récréatives, sur la vaste parcelle du 17 bis avenue de Neuville. La demande de subventions pour ce projet doit être débattue au Conseil Municipal du vendredi 28 septembre 2018.

Ce projet d'installation nous est parvenu de façon indirecte, sans qu'aucune information officielle de votre part ou de vos services ne nous en ait informés, ce qui est regrettable.

Dans la note de présentation du projet, les délibérations du Conseil Municipal mentionnent ceci :
« Considérant que la parcelle retenue, située au 17 bis avenue de Neuville, présente des avantages en termes d'accès, de rencontres, et de tranquillité pour le voisinage... »

Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu une enquête préalable de vos services auprès des propriétaires des AFUL concernées. Qui peut alors savoir si la tranquillité du voisinage sera respectée ?

Un tel projet unilatéral aurait gagné à être soumis à concertation avec les propriétaires de ces AFUL.

L'AFUL Les Lys n'a pas non plus connaissance du positionnement précis des installations projetées, ce qui suscite beaucoup de questions et d'inquiétudes parmi les propriétaires. Or, toute installation proche des maisons de l'avenue des Porcelaines et des rues avoisinantes risque d'apporter des nuisances multiples et répétitives.

Je me permets de vous rappeler que depuis plusieurs années déjà les riverains du chantier du SIARCE subissent les nuisances sonores, olfactives et visuelles dues aux installations « provisoires » du chantier, et font face à la pollution engendrée par les allées et venues des camions.

Ils n'aspirent plus qu'à la tranquillité d'un environnement redevenu enfin normal, comme vous vous y étiez engagé en août 2017.

Par ailleurs, je crois savoir que des règles spécifiques de sécurité s'appliquent aux parcelles situées à proximité des zones traversées par des lignes à Haute Tension, dans une bande de 100 mètres de part et d'autres des lignes pour toute installation quelle qu'elle soit, selon les recommandations des services de RTE (Réseau de Transport d'Électricité) qui demandent à être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Je ne vois aucune mention de cela dans les documents que j'ai pu consulter.

Il ne faudrait pas qu'en plus du risque de nuisances procuré aux riverains par ces installations, s'ajoute un risque pour la santé et la sécurité des éventuels usagers, en raison de la trop grande proximité des lignes à Haute Tension.

Je vous serais donc obligée de bien vouloir reconsidérer l'emplacement choisi, et d'informer clairement l'AFUL Les Lys, et les autres AFUL concernées, avant toute prise de décision unilatérale de votre part.

Au nom du Comité de l'AFUL Les Lys, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Danièle HILLION,
Présidente de l'AFUL Les Lys